



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 28 septembre 2023

Objet de la délibération

CREATION D'UN GROUPE DE PILOTAGE OPAH-RU

Le vingt-huit septembre deux mille vingt-trois à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt et un septembre deux mille vingt-trois, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Laure LE MARÉCHAL , Peggy CACLIN , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Guillaume KERRIC , Alain HASCOËT , Aline LE FUR , Julien LE DOUSSAL , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL , Hilal SAFAK .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia SOUFFOY à Philippe PERRONNO , Joël TRÉCANT à Yves GUYOT , Marie-Françoise CÉREZ à Anne-Laure LE DOUSSAL , André HARTEREAU à Claudine CORPART , Frédéric TOUSSAINT à Guillaume KERRIC , Roselyne MALARDÉ à Jean-François LE CORFF , Stéphane LOHÉZIC à Michèle DOLLÉ .

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Alain HASCOËT désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction Aménagement

N° 2023.09.016

CREATION D'UN GROUPE DE PILOTAGE OPAH-RU

Rapporteur : Yves GUYOT

Le Conseil Municipal lors de ses séances des 26 janvier et 29 juin 2023 a approuvé le lancement d'une étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU sur la centralité d'Hennebont.

Le Bureau d'étude qui a été missionné pour réaliser cette opération dans un délai de 9 mois, soit jusqu'en mars 2024, est le CDHAT.

Afin d'encadrer cette démarche, en complément de l'équipe pilote mise en place et de la création d'un Comité Technique, il est indispensable de créer un groupe de pilotage composé d'élus, du bureau d'études et de techniciens, d'institutionnels, de partenaires dont les rôles, les modalités de fonctionnement et les attributions sont définis dans la fiche jointe au présent bordereau.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29 à L 2121-34,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date des 26 janvier et 29 juin 2023,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 28 août 2023,

Vu la présentation de ce bordereau en Commission « Ville » le 13 septembre 2023,

Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la création du Groupe de Pilotage chargé du suivi de l'étude pré-opérationnelle de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU), conformément à la proposition jointe en annexe.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr